

CONVOCACTION

Il est adressé le 21 Mars 2022 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 5 avril 2022 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Vote du CG 2021
- Délibération Affectation du résultat
- Délibération Prix vente des chemins ruraux
- Délibération Choix Entreprise Travaux Eglise
- Vote du CA 2021
- Vote des taux d'imposition
- Délibération RODP Télécoms
- Questions et informations diverses.

Le maire,

N° 2022/010

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2022

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, VILLETTE Roger, BORTOLUZZI Robin, LAMARCHE Alexandre, TRISCOS Didier, MMES ANTUNEZ Laetitia, MAURIN Martine.

EXCUSÉ : M. BALLON JR, Mme LECOURT V

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine MAURIN

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 1^{er} Mars 2022 est adopté à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 : Après explications, le compte de gestion 2021 est conforme au compte administratif 2021 et est adopté à l'unanimité des membres présents.

- DÉLIBÉRATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Après la présentation et explications fournies par Monsieur LECOURT, le compte administratif s'établit aux sommes suivantes :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	510 016.01 €	474 536.10 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	45 899.75 €	108 920.75 €

Soit un excédent de fonctionnement de 35 479.91€ pour l'exercice 2021. Ajouté à l'excédent cumulé des années précédentes qui était de 102 958.55€, le nouveau montant en excédent cumulé de fonctionnement est de 138 438.46€.

Une partie de cet excédent doit financer le déficit de la section d'investissement qui est de 52 105.42€.

Au total, c'est donc un excédent de fonctionnement est de 86 333.04€ (138 438.46€-52 105.42€) qui sera capitalisé sur l'exercice 2022, adopté à l'unanimité sous la présidence de Mr Roger VILLETTE, doyen de l'assemblée. Délibération adoptée à 8 voix pour, 0 contre.

- DÉLIBÉRATION AFFECTATION DU RÉSULTAT : Après une explication sur les chiffres globaux, la commune a un excédent en Fonctionnement de 138 438.46 € et un déficit d'Investissement de 52 105.42 €. Il sera porté au budget 2022 les sommes suivantes :

Recettes Fonctionnement 002 : 86 333.04 €

Recettes Investissement R1068 : 52 105.42 €

Cette affectation du résultat de 2021 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- DÉLIBÉRATION VOTE DES TROIS TAXES : Le Conseil Municipal décide qu'il y aura une augmentation de 1% concernant la taxe foncière bâti et dorénavant la taxe municipale se trouve additionnée à la taxe départementale :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,48 %	35,83 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,56 %	57,56 %

Cette proposition est acceptée et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- DÉLIBÉRATION PRIX DE VENTE CHEMINS RURAUX : Monsieur le maire informe que contrairement à ce qui avait été décidé par délibération N° 2019/028 du 26/06/2019, il n'est plus possible de faire un seul acte payé par la commune pour tous les acheteurs. Monsieur le maire propose donc de diminuer le prix du m2 de chaque parcelle en fonction des frais de notaire ce qui donne les tarifs suivants : 1.35 € pour le CR 24 de Faugeroux ; 1.25 €, 0.80 € et 0.10 € pour le CR 23 de Déjean (parties) ; 1.25 € pour le CR 36 de Courtieu ; 0.80 € et 0.10 € pour le CR de L'auvergne (parties). Adopté à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION POUR FRAIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Nous avons reçu un courrier du SDEEG concernant les infrastructures et réseaux de télécommunications électroniques. À l'échelle de St Hilaire de la Noaille, il est probable que les opérateurs Orange et SFR occupent une partie importante de notre domaine public et à ce titre, nous sommes parfaitement fondés à faire payer une redevance. Voici les montants plafonds des redevances dues pour l'année 2022 :

	ARTERES (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne téléphonie...)	AUTRES (cabine téléphonique, sous répartiteur) (€/m2)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	42,64	56,85	Non plafonné	28,43
Domaine public non routier communal	1 421,36	1 421,36	Non plafonné	923,89

Après discussion, le Conseil municipal est d'accord pour fixer le tarif plafond. Adoptée à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION CHOIX ENTREPRISE POUR TRAVAUX ÉGLISE : Monsieur le maire présente aux élus les différents devis reçus concernant les travaux d'accessibilité de l'église. Pour rappel, la subvention DETR a été accordée en 2020. Adoptée à l'unanimité.

ENTREPRISES	MONTANT H.T.
SARL LECOURT	18 555.86 €
JML BATIMENT	22 549.80 €

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

➤ Terrassement Hangar photovoltaïque / Il faut prévoir de demander un devis à Eurovia, SARL LECOURT et Julien CLERET.

➤ ELECTIONS / Les élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 ET 24 avril 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Les tours de garde seront définis ainsi :

8H00 – 10H30	BALLEREAU É / TRISCOS D / BALLON JR
10H30 – 13H00	MAURIN M / ANTUNEZ L / VILLETTE R
13H00 – 15H30	BALLEREAU É / LECOURT V / LECOURT D
15H30 – 18H00	BORTOLUZZI R / CHEVASSUT S / LAMARCHE A

➤ ADRESSAGE / Un nouvel adressage est devenu obligatoire au 01/01/2022 afin de faciliter les accès de La Poste, pompiers, livraisons de colis par transporteurs privés etc...

➤ REPAS DES AINÉS / Rdv donné aux élus le 3 avril 2022 à 9h30 afin de préparer la salle.

Prochaine réunion pour le vote du Budget 2022 le 12 avril 2022 à 20h30.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.

Le maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux